

CODE DE L'U.F. (3)	9823/03/0/36/57	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	903
--------------------	-----------------	----------------------------------	-----

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination du cours</u> (2)	<u>Classement du cours</u> (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Régime 1 : pédagogie et méthodologie spécifiques	CPPM	K	20
2. <u>Part d'autonomie</u>		P	4
		Total des périodes	24

v

12. Réserve au Service d'inspection :

- a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s)] éventuelle(s)] :

Avis favorable

Roger MONNIER

Du
13/12/2023

Inspecteur

- b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

14.12.2020

Date :

Signature :

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

Formation continuée des enseignants de promotion sociale : Utilisation d'un dossier pédagogique de régime 1

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1 Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2 Finalités particulières

L'unité de formation vise à

- ◆ faire prendre conscience aux personnels de l'enseignement de promotion sociale des enjeux de l'enseignement de promotion sociale de régime 1 dans un processus de formation d'adultes :
 - l'adéquation du système organisationnel aux besoins des adultes en formation concernés par un dossier pédagogique dans un système d'enseignement par unités capitalisables ;
 - la possibilité de valoriser leurs compétences acquises par ailleurs ;
 - la formation des personnels de l'enseignement de promotion sociale aux méthodes pédagogiques propices à faire acquérir des compétences ;
- ◆ leur permettre de situer une unité de formation par rapport aux finalités de l'enseignement de promotion sociale ;
- ◆ les familiariser avec les termes pédagogiques utilisés.

Formation continuée des enseignants de promotion sociale : Utilisation d'un dossier pédagogique de régime 1

CAPACITES PREALABLES REQUISES

Cette unité de formation est réservée aux personnels de l'enseignement de promotion sociale.

Formation continuée des enseignants de promotion sociale : Utilisation d'un dossier pédagogique de régime 1

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pas de recommandation particulière.

Formation continuée des enseignants de promotion sociale : Utilisation d'un dossier pédagogique de régime 1

PROGRAMME DU COURS

L'étudiant sera capable :

- ◆ de définir et caractériser les éléments constitutifs d'un dossier pédagogique d'une section, ainsi que les termes pédagogiques génériques d'une section et d'une unité de formation ;
- ◆ d'expliciter le rôle et le fonctionnement du Conseil des Études ;
- ◆ de définir les différentes composantes d'une unité de formation et d'identifier la cohérence entre ces composantes, ceci en lien avec les autres unités de formation d'une section;
- ◆ de prendre conscience de la spécificité de la pédagogie des adultes ainsi que du rôle de l'enseignant face à des adultes et ce, à partir d'expériences de formation ;
- ◆ de présenter le cadre légal et institutionnel de l'enseignement de promotion sociale.

Formation continuée des enseignants de promotion sociale : Utilisation d'un dossier pédagogique de régime 1

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ◆ d'élaborer un rapport personnel sur un dossier pédagogique, portant sur l'organisation de la formation et /ou le développement d'une pédagogie de la réussite des adultes qui lui sont confiés.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- ◆ de l'utilisation judicieuse des termes pédagogiques propres à l'enseignement de promotion sociale de régime 1 ;
- ◆ de la pertinence des notions pédagogiques auxquelles il est fait référence dans le rapport.

Formation continuée des enseignants de promotion sociale : Utilisation d'un dossier pédagogique de régime 1

CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un expert justifiant d'une expérience professionnelle dans l'élaboration de dossiers pédagogiques de l'enseignement de promotion sociale de régime 1.